

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020

---

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, **mardi, le premier jour du mois de décembre deux mille vingt (2020), à 19h30**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Michel Béland, Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint étaient également présents.

---

#### 324-12-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

#### 325-12-20 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR - SERVICE DU GÉNIE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Olivier Camacho, à titre de directeur, service du génie aux conditions suivantes:

- le salaire annuel est fixé à 1,0076 du minimum de la classe 1 – cet élément est établi selon les paramètres dictés par le Code des conditions de travail des employés cadres;
- les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés cadres à l'exception des dispositions concernant:
  - les vacances qui seront de vingt (20) jours pour l'année 2021, et selon les dispositions du code pour les années suivantes.
- la période de probation est de douze (12) mois;
- la progression dans l'échelle salariale sera applicable en juillet 2022, soit après ladite période de probation;

La date d'entrée en fonction sera le 6 janvier 2021.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

#### ----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

-----

## COMMUNICATION DE LA MAIRESSE ET DES ÉLUS

Madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que tous les élus, tiennent à remercier M. Pietro De Cubellis, qui prendra sa retraite en janvier 2021, pour toute cette expérience et ce bagage qu'il laissera en héritage à la Ville de Sainte-Catherine.

### 326-10-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h59.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier